

NAGE AVEC PALMES SAISON 2019

RÈGLES DE SÉLECTION COLLECTIF NATIONAL U16 RENCONTRES MONDIALES JEUNES

Kecskemét (Hongrie)

Du 29 novembre au 1 décembre 2019

Piscine

Soumis à avis du CDN FFESSM en date du 07/10/2018

A - OBJECTIFS

ARTICLE A1 - OBJECTIFS

A1.1 – Les objectifs généraux :

- ✓ Découvrir l'environnement international
- ✓ Apprendre à vivre au sein d'un collectif et développer l'esprit d'équipe
- ✓ Confirmer les potentialités et valoriser les sportifs polyvalents capables de performer dans une spécialité
- ✓ Orienter les talents vers les épreuves à faible densité

Ces objectifs s'inscrivent dans le cadre de la préparation de la future équipe de France Junior 2020 – 2021.

ARTICLE A2 - PUBLICS CONCERNÉS

A2.1 – Les sportifs concernés par le présent règlement :

- ✓ Minimes 1 et 2 (sportifs nés en 2006 et 2007)
- ✓ Cadets 1 et 2 (sportifs nés en 2004 et 2005)

ARTICLE A3 – PROGRAMME D'ACTION

A3.1 – Participation aux Rencontres Mondiales Jeunes qui se dérouleront à Keszckémet en Hongrie du 29 novembre au 1^{er} décembre 2019.

A3.2 – Format compétitif des Rencontres Mondiales Jeunes :

- ✓ 50 AP
- ✓ 50 SF - 100 SF – 200 SF – 400 SF
- ✓ 50 BI – 100 BI – 200 BI – 400 BI
- ✓ Relais 4x50 SF mixte
- ✓ Relais 4x100 BI mixte

B – MODALITÉS DE SÉLECTION

ARTICLE B1 – COMPÉTITIONS DE SÉLECTION

B1.1 – La sélection est établie à partir des performances réalisées lors :

- ✓ Minimes : Trophée National Minime Damien Hébert qui se déroulera à Abbeville du 4 au 5 mai 2019
- ✓ Cadets : Championnat de France Elite N1 Piscine qui se déroulera à Limoges du 10 au 12 mai 2019

ARTICLE B2 – PERFORMANCES À RÉALISER

B2.1 – Minimes : figurer au classement général de la compétition de sélection précisées au B1.1.

B2.2 – Cadets : avoir, lors de la compétition de sélection précisées au B1.1, au choix parmi les épreuves inscrites au programme individuel des Rencontres Mondiales Jeunes (cf. article A1.3) (**conditions cumulatives**) :

- ✓ Participé à au moins 2 épreuves, une en SF et une en BI
- ✓ Réalisé 1 Temps Espoir (TE) dans au moins une épreuve

B2.3 - Les Temps Espoirs (TE) sont précisés au chapitre « E » du présent règlement

ARTICLE B3 – SÉLECTIONS

B3.1 – Minimes : le vainqueur du Trophée National Minime Damien Hébert chez les filles et chez les garçons est sélectionné d'office dans le collectif national U16.

B3.2 – Cadets : à l'issue de chaque épreuve inscrite au programme des Rencontres Mondiales Jeunes (cf. A3.2), les compétiteurs **qui satisfont les règles définies au B2.2** marquent des points selon le barème suivant :

- ✓ 1^{er} de l'épreuve : 0 point
- ✓ 2^{ème} de l'épreuve : 2 points
- ✓ 3^{ème} de l'épreuve : 3 points
- ✓ 4^{ème} de l'épreuve : 4 points
- ✓ Etc...

Un classement final est effectué en additionnant les points des épreuves auquel le sportif a participé.

Dans le respect de l'effectif précisé au B4, les sportifs qui obtiennent **au maximum 2 points au total de leurs 2 meilleures courses**, chez les filles et les garçons, sont proposés à la sélection.

B3.3 – Seuls les cadets non sélectionnés en équipe de France Junior 2019 peuvent être proposés à la sélection en collectif national U16.

ARTICLE B4 – EFFECTIFS

B4.1 – Le nombre de sportifs sélectionnables est de **maximum 8 nageurs, filles et garçons confondus**.

ARTICLE B5 – DÉPARTAGE

B5.1 – En cas d'égalité, le sportif qui obtient le moins de points tel que prévu au B3.2 dans une épreuve permettant d'inscrire un relai performant lors des Rencontres Mondiales Jeunes est prioritairement proposé à la sélection (50 SF et/ou 100 BI).

B5.2 - En cas d'égalité persistante, le sportif qui obtient le moins de points au total des 3 meilleures courses tel que prévu au B3.2 est prioritairement proposé à la sélection.

C - LISTE NOMINATIVE DES SÉLECTIONNÉS

C1 - La liste de sportifs proposés à la sélection en collectif national U16 sera ratifiée par le DTN au plus tard le 23 mai 2019.

C2 – Seuls les sportifs à jour de leur licence FFESSM, de leur assurance, de leurs factures dues à la FFESSM, de leur suivi médical réglementaire pour les sportifs listés (Espoir) ou d'un certificat médical signé d'un médecin du sport pour les sportifs non listés et en capacité de concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur, pourront prétendre être sélectionnés.

C3 – Le DTN peut établir une liste hiérarchisée des sportifs « réservistes » auxquels il sera fait appel en cas d'empêchement d'un sportif sélectionné. Cette liste est établie en référence aux articles B3 et B4 du présent règlement.

D - ENGAGEMENTS

D1.1 - En référence au règlement commun relatif aux sélections en Équipe de France, les engagements par épreuve seront déterminés par l'entraîneur national en chef du Collectif National U16. Les engagements définitifs sont validés par le DTN.

E - « TEMPS ESPOIR »

50 SF	Homme	Femme
WRJ	00:15,61	00:17,53
TE	00:18,20	00:20,30

50 BI	Homme	Femme
WRJ	00:18,79	00:22,16
TE	00:22,00	00:24,30

50 AP	Homme	Femme
WRJ	00:14,51	00:16,29
TE	00:16,80	00:18,90

100 SF	Homme	Femme
WRJ	00:34,68	00:38,28
TE	00:40,50	00:45,20

100 BI	Homme	Femme
WRJ	00:41,56	00:47,16
TE	00:47,70	00:53,00

200 SF	Homme	Femme
WRJ	01:21,03	01:26,39
TE	01:32,50	01:40,50

200 BI	Homme	Femme
WRJ	01:34,03	01:42,46
TE	01:47,50	01:57,20

400 SF	Homme	Femme
WRJ	02:59,77	03:12,86
TE	03:25,00	03:38,00

400 BI	Homme	Femme
WRJ	03:26,69	03:49,22
TE	03:54,00	04:14,00